

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 28 (1920)
Heft: 9

Quellentext: Druey et Gaullieur a propos du "Nouvelliste Vaudois"
Autor: Druey, Henri

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur ce principe, Druey n'a pas varié. Le respect de la souveraineté populaire, de la volonté populaire, du bon sens populaire, Druey l'a poussé jusqu'au culte. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on juge l'homme et son œuvre. Ainsi l'a fait M. Deriaz ; c'est ce qui donnera à cette biographie son mérite spécial, ce qui en fait un tableau complet et définitif.

P. M.

DRUEY ET GAULLIEUR A PROPOS DU „ NOUVELLISTE VAUDOIS “

Dans sa remarquable étude sur Druey, M. Ernest Deriaz dit entre autres : « Chose singulière, Druey quitta le *Nouvelliste* à la fin de décembre 1844. Le journal fut repris par une nouvelle société dont la plupart des membres, sinon tous, faisaient partie de l'Association patriotique récemment constituée. »

La *Revue historique vaudoise* a publié en 1910 une série d'articles et de documents dus à la plume de M. Arnold Bonard et relatifs à l'activité de Druey, comme inspirateur et directeur du *Nouvelliste* jusqu'en 1844.

Il ne sera pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs les documents relatifs au début du *Nouvelliste* dans la seconde période de son existence, et les démêlés entre Gaullieur et Druey à ce propos.

Voici comment, dans le numéro 103 du mardi 24 décembre 1844 du *Nouvelliste Vaudois*, sous le titre de « Avis important à nos abonnés et à nos lecteurs », Henri Druey expliquait le passage du journal en de nouvelles mains :

A nos abonnés et lecteurs.

Transmission du *Nouvelliste Vaudois*.

A dater du 1^{er} janvier 1845, le *Nouvelliste Vaudois* appartiendra à une nouvelle société. Le personnel des directeurs, comme celui des rédacteurs, du caissier et de l'imprimeur sera changé.

La Société, qui est actuellement propriétaire de ce journal jusqu'à la fin de l'année, cesse donc de le faire paraître le 31 décembre 1844, mais les abonnés seront servis par la nouvelle Société qui se charge de continuer le *Nouvelliste Vaudois* en le faisant paraître sous le même titre.

Ce changement dans la propriété, la direction et la rédaction du journal ne diminuera en rien la validité et la solidité des engagements pris en son nom et ils continueront à être religieusement observés par les personnes qui les ont contractés.

Les abonnements et les avis antérieurs au 1^{er} janvier 1845, qui restent encore dûs, pourront être acquittés au caissier de la nouvelle Société, qui le recevra pour le compte de l'ancienne.

Ce n'est pas la première fois que le *Nouvelliste* passe dans des mains différentes. Fondé en 1823 par Henri Fischer, il fut continué par une Société dans le but essentiel d'amener le changement de constitution de 1831. M. Fischer, qui s'est de nouveau chargé du journal en 1833, l'a cédé en 1835 à une nouvelle Société qui l'a soutenu jusque et y compris 1842. Une autre Société, fondée en janvier 1843 et dans laquelle est entrée une partie des précédents actionnaires, s'est chargée du journal pendant les années 1843 et 1844. D'autres vont maintenant prendre sa place.

Mais les Sociétés d'actionnaires et les citoyens qui se sont succédé pour soutenir le *Nouvelliste Vaudois*, l'ont fait qu'aux moyens de sacrifices pécuniaires très considérables. Si les feuilles qui ont essentiellement le caractère d'entreprises industrielles peuvent faire des bénéfices, si elles en ont fait surtout à l'époque où elle jouissaient du monopole de la presse périodique, ce serait une grande erreur de croire qu'il en est de même des journaux voués à la défense d'une cause qui ont couleur. Ceux-ci, dans notre petit pays

du moins, se soutiennent que par le dévouement des citoyens qui s'y intéressent. C'est que le nombre des abonnés en est nécessairement restreint, surtout depuis qu'il y a une si grande concurrence. Le timbre et les frais de poste sont surtout onéreux pour les journaux.

Il est donc aisé de comprendre que le terme des sacrifices soit arrivé pour les citoyens qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir, tout ce que leurs ressources leur permettaient. Le soussigné est de ce nombre et, il peut le dire, dans une très forte mesure.

Que le fardeau pèse maintenant sur d'autres, rien de plus juste et de plus raisonnable.

L'esprit dans lequel le *Nouvelliste Vaudois* a été rédigé est connu de ses lecteurs. C'est un esprit démocratique.

Ce journal a travaillé à répandre les idées libérales radicales dans une mesure appropriée, autant que possible, à l'état du pays. Il a cherché à développer nos institutions dans un sens large et progressif, tout en se conformant au caractère, aux besoins et aux vœux présumés du peuple vaudois. Jaloux de l'indépendance et de l'honneur de la Suisse, il a toujours repoussé les prétentions injustes de l'étranger.

Plaçant la commune patrie au-dessus d'un cantonalisme étroit, il a appuyé en temps opportun la réforme fédérale basée sur le principe que, tout en conservant leur souveraineté pour leurs affaires particulières, les cantons unis par le lien fédératif, forment une seule et même nation, la nation suisse, dont les représentants doivent être élus par le peuple suisse dans une proportion équitable à la population.

Le *Nouvelliste Vaudois* a aussi fait faire quelques pas à la publicité dans l'administration.

Voulant la liberté pour tous et non pas seulement pour lui et ses amis, partisan sincère de l'égalité, le *Nouvelliste Vaudois* a toujours soutenu le droit de tous et respecté le droit

commun dans la personne même de ses adversaires, et il a élevé une voix lorsqu'on opprimait les minorités. C'est pourquoi, s'appliquant à lui-même les recommandations qu'il faisait aux autres, le *Nouvelliste* a ouvert ses colonnes de la manière la plus large et la plus désintéressée à toutes les communications qui lui ont été adressées, lors même qu'elles étaient dirigées contre l'opinion qu'il soutenait, il a même sollicité des articles rédigés dans un point de vue différent du sien et quelquefois diamétralement opposé. C'est qu'il veut la liberté de la discussion aussi bien que toutes les autres libertés.

Dévoué avant tout à ses convictions, le *Nouvelliste* s'est montré indépendant. Il n'a pas craint, dans l'occasion, de heurter l'opinion dominante et même de déplaire à quelques-uns de ses amis pour parler suivant sa conscience. Il aurait sans doute pu faire de meilleures affaires financières ou plutôt des pertes moins considérables, s'il avait voulu suivre les vents de l'opinion et flatter les passions du moment ; mais ç'aurait été manquer de moralité politique, violer le premier de ses devoirs.

Tel est du moins ce que le soussigné et ceux qui ont dirigé le *Nouvelliste Vaudois* se sont efforcés de faire.

Ils désirent avoir réussi et ne doutent pas que ceux qui vont se charger de la direction et de la rédaction du *Nouvelliste* n'y réussissent mieux encore. Ils les accompagnent de leurs vœux dans cette œuvre de labeur et de dévouement ; ils espèrent qu'ils feront faire quelque progrès nouveau à la cause libérale démocratique, car c'est cette cause que le *Nouvelliste* continuera à soutenir.

Pour moi, le soussigné, le moment est venu de me retirer de la direction et de la rédaction du *Nouvelliste Vaudois*. Voici dix ans que j'y coopère, ayant écrit la plupart des articles de fond, tant sous la rubrique Confédération que sous

celle du canton de Vaud et les articles de polémique sur les grandes questions qui ont agité le pays, divisé la presse et les autorités.

Sans entrer dans diverses raisons décisives que je pourrais alléguer, il me suffira de dire que cette coopération au journal me prend beaucoup de temps et absorbe bien des forces que je ne puis surtout pas continuer à assumer la responsabilité de ce qui se fait par d'autres que moi.

Ma coopération au *Nouvelliste Vaudois* cessera donc avec la présente année, et si, plus tard, je me trouvais dans le cas d'y écrire quelque article, il serait signé de mon nom ou de mes initiales, afin d'éviter tout malentendu, mais pour le moment, jusqu'à nouvel avis, je reste complètement étranger au *Nouvelliste Vaudois* à dater du 1er janvier prochain.

Lausanne, le 23 décembre 1844.

Au nom du *Nouvelliste Vaudois* :

Henri DRUEY, conseiller d'Etat.

Ces lignes étaient suivies d'un second avis ainsi conçu :

Second avis.

Le Comité du *Nouvelliste Vaudois* doit expliquer pourquoi le numéro d'aujourd'hui et les deux suivants ne seront pas signés par M. Gaullieur. Avisé le 20 de ce mois que le *Nouvelliste*, ayant été cédé à une nouvelle Société, la Société actuelle cesserait de le publier le 31 décembre courant, M. Gaullieur s'est emparé du livre d'adresses appartenant à notre Société en l'absence et à l'insu du caissier, et y a fait copier chez l'imprimeur les adresses de nos abonnés dans l'intérêt du journal intitulé *Citoyen Suisse* qu'il se propose de publier chez notre imprimeur et dont il s'est empressé de répandre le prospectus avant que le public pût être avisé par nous de la transmission du *Nouvelliste Vaudois*. Notre

livre d'adresses a été depuis samedi entre 1 et 2 heures après-midi jusqu'à dimanche vers midi entre les mains de Gaullieur ou de ceux qui en ont fait usage pour lui, et ce n'est qu'à la suite des recherches du caissier que ce registre nous a été rendu. Cet acte inconvenant, surtout de la part de notre rédacteur et qui constitue une atteinte à la propriété de la Société actuelle, nous plaçait dans un faux jour et aurait impliqué d'autre part une responsabilité grave envers la nouvelle Société, si nous eussions hésité à le désapprouver hautement et à faire ce qui dépendait de nous pour en paralyser les conséquences. L'acte que M. Gaullieur s'est permis est une preuve de plus que ses devoirs, comme rédacteur du *Nouvelliste Vaudois*, ne se concilient pas avec ses intérêts particuliers ; il n'a d'ailleurs que trop fait fléchir les premiers aux seconds, depuis que la rédaction du *Nouvelliste Vaudois* lui a été confiée.

C'est pourquoi le Comité, dès qu'il a su ce qui s'était passé, a signifié à M. Gaullieur qu'il cessait à l'instant même d'être rédacteur du *Nouvelliste Vaudois* et a été retiré de ses mains les journaux servant à son travail.

Les trois numéros du *Nouvelliste Vaudois* et y compris celui d'aujourd'hui que la Société actuelle doit encore faire paraître, seront donc signés par le caissier Frs Narbel, comme éditeur responsable du journal.

Le Comité a aussi dû changer d'imprimeur, vu que c'est dans l'établissement où s'imprimait notre journal que s'est copié notre livre d'adresses et par des gens attachés au service de cette imprimerie. L'imprimeur a pu se tromper, mais nous ne pouvions le séparer du rédacteur après ce qui s'était passé.

Du reste, l'imprimeur, sur les observations qui lui ont été faites, a rendu au Comité un certain nombre d'adresses manuscrites copiées sur le livre de la Société, disant qu'on n'en

avait pas fait usage et qu'on n'en avait pas copié d'autres.

Quant au prospectus du nouveau journal annoncé par M. Gaullieur, nous nous réservons d'y revenir, il donne lieu à diverses observations.

LE COMITÉ.

(*A suivre.*)

A. BONARD.

L'ŒUVRE DE L'ASSEMBLÉE PROVISoire VAUDOISE DE 1798¹

(Suite. — Voir 7^{me} livraison, juillet 1920.)

Le 24 février plusieurs membres du Comité de réunion présentent une requête contresignée du général Brune pour savoir si les Neuchâtelois établis au Pays de Vaud depuis cinq ans seront admis à participer aux Assemblées primaires. Le cas sera tranché par elles, seules compétentes, de même que celui de la réunion d'une commune à une autre pour former une section. En revanche, la commune d'Oron s'étant refusée à inscrire sur ses registres le citoyen Pernet, originaire des Ormonts, mais domicilié à Oron depuis cinq ans, l'Assemblée déclare qu'il doit être considéré comme citoyen actif, conformément aux Instructions.

Nous donnons le détail des opérations de Lausanne. Cela nous dispensera d'autres explications sur le mécanisme de cette première consultation populaire. Dans les autres communes, les choses se firent exactement de même, sauf qu'il ne fut pas nécessaire de sectionner le scrutin là où le nombre restreint des votants le permettait. Il y eut bien par ci par là des communes récalcitrantes, ainsi Villars-le-Comte où il fallut s'y reprendre à deux fois avant d'arriver à un résultat. De même dans le Pays-d'Enhaut, comme on le verra plus loin.

¹ Ce travail fait suite aux procurations à l'Assemblée provisoire vaudoise de 1798 où l'on a marqué les premiers pas de la Révolution vaudoise. (Voir *Revue historique vaudoise*, années 1917 et 1918.)